Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260605-D2026060504-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 5 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
29/05/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE

Secrétaire de séance : Valérie LE NEN-HAMEURY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le vendredi 5 juin 2026, à 18 heures, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Sandie COZ, Sylvie KWAYEB, Jacques LE STEUN, Valérie LE NEN-HAMEURY, Bruno CASTREC, Katell CORRE, Florent LENCOT et Etienne LEROY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Sabrina BOTORNE à Gwénaëlle QUERE, Benoit PERIOU à Etienne LEROY, Raymond TESSIER à Bruno CASTREC, Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB, Auguste GIRARDOT à Arnaud FAVE, Franck BODENES à Florent LENCOT, Françoise LAURENT à Valérie LE NEN-HAMEURY et Anne GRIMALDI à Katell CORRE

D 2026 06 05 04 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CNAS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que chaque collectivité, adhérente au CNAS, doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.
Monsieur le Maire propose de nommer :

- Madame Gwénaëlle QUERE comme déléguée représentant le collège des élus,
- Madame Johanna GALLOU comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les propositions ci-dessus.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

➢ la publication le..... : 10/06/2026

➢ la transmission à la Préfecture le..... : 10/06/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 10/06/2026
Pour extrait conforme
Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Valérie LE NEN-HAMEURY, secrétaire